



COMITE DIRECTEUR DU 11 MARS 2010

Présents

Mme Vigneron
Ms Albin, Dunand, Galichet, Goubert, Laurant, Martoïa, Pirrello

Excusés

Ms Barthe, Bourdin Butez
Mme Galichet

CTF

► Actuellement une clause du contrat de travail du CTF ne l'autorise pas à être entraîneur d'une ou plusieurs équipes dans un club. Cette année sportive, cette clause avait du être suspendue afin de lui permettre, dans le cadre de sa formation en DE, d'être entraîneur d'une équipe dans le club de Voiron. Il a été contacté par trois clubs qui l'ont sollicité pour assurer l'entraînement d'équipes. Le projet d'un club lui a paru intéressant et il souhaiterait pouvoir s'insérer dans ce projet en assurant un entraînement d'une équipe adulte féminine.

Il demande donc au comité une modification de cette clause de son contrat de travail. Le CD du comité donne son accord. Son contrat sera donc modifié en conséquence à dater du 1^{er} juillet 2010.

Informations générales

► Rappel pour chaque commission de fournir le total des heures passées par les bénévoles élus ou cooptés dans les différentes missions des commissions.

Sportive

► La deuxième phase des championnats est engagée avec quelques problèmes de mise en place.

► Le championnat jeune pour 2010/2011

En ligue les catégories d'âges seront :

Moins 14 moins 15 moins 16 moins 17 moins 19

En comité les catégories d'âges sont :

Moins 14 moins 16 moins 18

Il faudra voir quelle implication ces différences vont engendrer sur nos championnats.

Technique

► RAS

Classification

► RAS

Communication

- ▶ La première réunion d'organisation de la coupe J. Battu a eu lieu. La commission souhaite que toutes les commissions diffusent leurs informations vers l'extérieur à partir d'adresses "handballisere".

Discipline

- ▶ RAS

Litiges réclamations

- ▶ RAS

Mini hand

- ▶ RAS

Arbitrage

Rappel général

- ▶ Aucun fait ne peut être sanctionné s'il n'y a pas à minima un rapport d'arbitre ou éventuellement un courrier circonstancié.

Coupe Jacques Battu

- ▶ Cette année l'organisation des coupes de France a conduit à se retrouver au prochain tour en + 16 ans masculins avec un plateau de trois équipes.

Il est décidé que pour chaque club participant à ce plateau, le comité émette une facture correspondant au 1/3 des frais d'arbitrage engendrés par ce plateau.

Pour rappel, lors d'un match sec de cette compétition, le club recevant règle directement à ou aux arbitres leurs frais de déplacement.

Stages

- ▶ Le stage du 21 février a été annulé faute de participants.

Les clubs possédant une école d'arbitrage peuvent réaliser des stages de formation de JA dans leurs structures. Il est possible à un autre club de se raccrocher sur le stage du club voisin.

Finances

- ▶ Le rescrit fiscal pour le Comité est en cours d'étude par les services fiscaux.
- ▶ Une étude est également en cours sur les indemnisations des bénévoles dans les structures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

LE PRESIDENT,
André GALICHET



LE SECRETAIRE GENERAL,
Martine GALICHET

